

Ajournement

qui satisfaisait les besoins des sociétés pharmaceutiques étrangères désireuses de gagner plus d'argent en prolongeant à 20 ans la durée de protection des brevets sur les médicaments d'ordonnance. Cela revenait essentiellement à leur accorder un monopole de 20 ans et tout loisir d'exiger le prix qu'elles voulaient pour certains médicaments d'ordonnance.

Siégeant dans l'opposition, des députés libéraux, comme l'actuelle ministre de la Santé et l'actuel ministre de l'Industrie, étaient présents à la Chambre le 10 décembre 1992 pour voter contre le projet de loi C-91. Maintenant qu'ils sont au gouvernement, ils appuient cette loi, ce qui constitue une véritable volte-face.

La loi C-91 a coûté aux Canadiens des milliards de dollars en frais de médicaments d'ordonnance. Au cours des huit dernières années, les prix des médicaments ont augmenté de 13 p. 100 par année, pour un total cumulatif de 220 p. 100. Par exemple, le tagamet, un médicament servant à soigner les ulcères, est 78 p. 100 moins cher quand on utilise un médicament générique canadien au lieu du produit de marque. Voilà pourquoi les coûts pour nos médicaments d'ordonnance grimpent en flèche. Le projet de loi C-91 empêche les fabricants de médicaments génériques de produire, à meilleur prix, des copies de ces médicaments d'ordonnance. Les compagnies pharmaceutiques détiennent un monopole d'une durée de vingt ans sur leurs brevets et l'établissement de prix de monopole nuit à la santé des Canadiens.

Les médicaments d'ordonnance représentent plus de 15 p. 100 du coût total des soins de santé au Canada. Cela correspond à plus de 11 milliards de dollars par année. Il est vrai que, de tous les coûts du régime d'assurance-maladie, c'est le prix des médicaments qui croît le plus rapidement. C'est aussi l'un des coûts les plus faciles à contrôler dans le cadre du régime d'assurance-maladie, parce que le Parlement a le pouvoir d'adopter une loi visant à contrôler le prix des médicaments et à mettre un terme au mercantilisme pratiqué par les entreprises pharmaceutiques.

Les compagnies pharmaceutiques ont environ un représentant commercial pour trois médecins au Canada et consacrent à la publicité 10 000 \$ par médecin. Les contribuables canadiens font les frais de ces promotions pendant que des centaines de millions de dollars de profits quittent le pays et que les sociétés pharmaceutiques suppriment des emplois. Ces prix ont augmenté de 13 p. 100 par année au cours des huit dernières années à cause du projet de loi C-91.

Lorsqu'ils étaient dans l'opposition, les libéraux ont contesté le projet de loi; maintenant qu'ils forment le gouvernement, ils l'appuient. Le gouvernement doit abroger immédiatement la disposition du Règlement sur les médicaments brevetés relative à l'injonction automatique. Cette disposition ajoute deux années aux vingt années pendant lesquelles une société pharmaceutique peut exiger des droits et empêcher l'industrie des médicaments génériques de la concurrencer. Si cette disposition était supprimée, les Canadiens épargneraient aussitôt 750 millions de dollars.

Si le gouvernement abrogeait intégralement la loi C-91, les Canadiens pourraient, au chapitre des coûts des soins de santé, épargner de trois à cinq milliards de dollars par année en produits

pharmaceutiques et en médicaments prescrits, ce qui équivaut, au fait, à la réduction sur trois ans du financement de l'assurance-maladie que le gouvernement libéral a proposée dans son budget.

Pourquoi le gouvernement ne fait-il pas cela? Pourquoi le Parti libéral permet-il aux fabricants de produits pharmaceutiques de décider de ses priorités? Il est vrai que le Parti libéral reçoit des milliers de dollars en dons de sociétés pharmaceutiques étrangères. Est-ce là la raison?

• (1800)

Le refus du Parti libéral de s'opposer aux hausses de prix scandaleuses des médicaments de marque coûte cher aux Canadiens et menace notre régime de soins de santé. Le moment est venu d'agir. Le gouvernement libéral doit s'employer immédiatement à supprimer la protection systématique dont bénéficient les médicaments d'ordonnance et il doit s'engager à abolir la loi C-91.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le député a tout à fait raison. Quand nous étions dans l'opposition, nous étions contre la loi C-91. Je n'ai pas fait que m'y opposer à la Chambre, j'ai fait un montage dans mon bureau rue Danforth pour souligner les difficultés que comportait la loi C-91.

Nous avons perdu et le gouvernement précéda à mis en oeuvre le mécanisme prévu dans la loi C-91. À bien des égards, cela ne diffère guère de la TPS. Nous avons fait une campagne vigoureuse contre la TPS et nous avons perdu quand nous étions dans l'opposition. Mais l'infrastructure et les mécanismes d'application de la TPS ont été mis en place. Quand nous avons été élus il y a deux ans, l'un des défis que nous avions à relever concernait justement ce que nous allions faire avec la TPS. Cette loi, à bien des égards, pose un défi semblable.

Le ministre a dit que nous étions en train d'évaluer les effets de la loi C-91. On procédera à un examen parlementaire en 1997. Le défi que présente la politique sur les médicaments brevetés consiste à garantir que cette dernière répond à toutes les obligations commerciales internationales et soutient le développement de notre industrie pharmaceutique tout en mettant des médicaments brevetés à la disposition des consommateurs canadiens à des prix non excessifs.

Je tiens à assurer au député que nous n'abandonnons pas notre préoccupation concernant la loi C-91. Il devrait savoir que certains de ses points de vue sont partagés non seulement par les députés ministériels, mais encore par nombre de députés de l'opposition. On connaît les subtilités du programme de commercialisation de cette industrie. Le député devra faire preuve d'un peu de patience encore pour que nous puissions nous attaquer à cette question d'une manière rationnelle et constructive afin de ne pas nuire à l'infrastructure qui a été mise en place et aux investissements qui ont déjà été faits.

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, les députés se souviendront probablement que, en juin dernier, le Comité permanent de l'environnement et du développement durable a présenté un rapport sur la Loi canadienne sur la